

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 11 mars 2014, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Madame la Mairesse Gisèle Fournier, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Jacques Séguin, Yves Wilson, Karina Séguin, Pierre Dubé et Denis Ranger, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

14-03-01 **Adoption de l'ordre du jour.**

Madame la Mairesse fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par la conseillère Karina Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

14-03-02 **Approbation du procès-verbal.**

Il est proposé par le conseiller Yves Wilson et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2014 soit approuvé tel que présenté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de février 2014 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

14-03-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2014-03-11.

Demandes ou questions de l'assistance :

Une personne dans l'assistance demande si le conseil a établi des critères d'embauche pour l'engagement d'employés réguliers ou à temps partiel. Madame la Mairesse répond qu'il n'y a pas de critère particulier d'embauche, sauf pour les pompiers à temps partiel.

Points d'information générale.

Le directeur général et secrétaire-trésorier explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçue au cours du mois de février 2014.

14-03-04 **Déboisement de Ferme Cardinal & Fils S.E.N.C.**

CONSIDÉRANT QUE Ferme Cardinal & Fils a effectués des travaux de déboisement pour des fins agricoles sur le lot 2 398 055;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis de la Municipalité pour la coupe d'arbres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseiller d'aviser Ferme Cardinal & Fils qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis pour la coupe d'arbres pour des fins agricoles mais que Ferme Cardinal & Fils doit s'assurer que toute intervention dans la bande riveraine d'un cours d'eau, s'il y a lieu, soit faite en conformité avec la réglementation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

14-03-05 **Vente de mobilier.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de 107.00\$, de Martine Asselin, pour du mobilier provenant du presbytère, le tout tel que décrit dans l'appel d'offre paru dans le bulletin municipal.

14-03-06 **Approbation de l'ordre de paiement no. 2 révisé, programme TECO.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les travaux supplémentaires DC-02 à DC-09 ainsi que AC-CIV-02 pour un montant total de 13,848.20\$ et d'accepter l'ordre de paiement final pour les travaux effectués dans le cadre du programme T.E.C.Q. 2013. Le montant restant à payer est de 34,272.72\$.

14-03-07 **Achat de radios pour le service des incendies.**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur du service des incendies de faire l'acquisition de huit radios pour le service des incendies au montant d'environ 5,500.00\$ taxes et transport en sus.

14-03-08 **Cours de formation pour l'inspecteur municipal.**

Il est proposé par la conseillère Karina Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur municipal à assister à une formation donnée par Madame Cécile Demers de CD Urbaniste Conseil à Valleyfield, le 28 mars 2014, aux frais de la Municipalité.

14-03-09 **Nomination au CCU.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Madame Élise Cholette au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité pour un mandat de deux (2) ans.

14-03-10 **Signature du contrat de travail de l'inspecteur municipal.**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à cinq voix contre six, le conseiller Pierre Dubé votant contre et Madame la Mairesse s'abstenant de voter, d'autoriser Madame la Mairesse Gisèle Fournier à signer le contrat de travail de l'inspecteur municipal.

14-03-11 **Avis de motion, modification à la réglementation d'urbanisme.**

Monsieur le conseiller Yves Wilson donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, un règlement modifiant le :

Règlement du plan d'urbanisme n° 311 afin :

- a) de corriger le texte du 2° « *Attendu que* » afin d'améliorer la syntaxe ;
- b) de donner suite aux engagements pris par la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton dans ses résolutions « *12-02-07 Plan d'intervention pour les utilisateurs de pesticides dans l'aire de rayon de 100 mètres autour de l'ouvrage de captage* » et « *12-02-08 Plan d'intervention pour les utilisateurs de boues provenant de systèmes municipaux d'assainissement des eaux usées* », adoptées le 12 février 2012 relativement à la protection du puits SP/FE-2-08 localisé sur les lots 2 398 022 et 2 398 073.

Règlement des permis et certificats n° numéro 312 afin :

- a) de distinguer et de préciser le coût d'un permis de construction pour un bâtiment accessoire aux bâtiments principaux suivants : un commerce, une industrie, un bâtiment agricole et une institution mentionnés, par rapport au coût d'un tel permis pour un bâtiment principal.

Règlement de zonage n° 314 afin :

- a) d'ajouter une définition du terme « *élevage* » ;
- b) de modifier la définition existante du terme « *bâtiment accessoire* » ;
- c) de modifier la définition existante du terme « *habitation multifamiliale* » ;
- d) de préciser comment s'applique le « *rapport espace bâti / terrain (COS) maximum* » dans les zones agricoles (A) ;
- e) d'autoriser, dans la classe d'usages « *Résidentiel F (îlot déstructuré)* » : les tours de télécommunication et leurs équipements, uniquement lorsqu'un point apparaît à la grille des usages et normes sous la rubrique « *tour de télécommunication* », et ce conformément aux dispositions de l'article 14.5 « *Tour de télécommunication* » du règlement de zonage ;
- f) de remplacer, pour les tours de télécommunication et leurs équipements autorisés dans la classe d'usages « *Agricole (A)* », la référence à l'article « *14.6 Dispositions relatives aux parcs éoliens* » par la référence à l'article « *14.5 Tour de télécommunication* » ;
- g) d'augmenter la superficie maximale des garages privés détachés à 100 mètres carrés ;
- h) de prohiber les logements dans les bâtiments accessoires aux habitations et dans les bâtiments accessoires aux usages autres qu'habitation ;
- i) de donner suite aux engagements pris par la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton dans ses résolutions « *12-02-07 Plan d'intervention pour les utilisateurs de pesticides dans l'aire de rayon de 100 mètres autour de l'ouvrage de captage* » et « *12-02-08 Plan d'intervention pour les utilisateurs de boues provenant de systèmes municipaux d'assainissement des eaux usées* », adoptées le 12 février 2012 relativement à la protection du puits SP/FE-2-08 localisé sur les lots 2 398 022 et 2 398 073 ;
- j) d'autoriser, dans les zones agricoles, la coupe à blanc à des fins d'agriculture ;

k) de permettre les travaux de nettoyage, d'entretien, de réparation et de démolition des constructions et aménagements publics ou privés existants, y compris ceux souterrains (ex. : lignes électriques et de télécommunication, aqueduc, égout, pipeline, oléoduc, gazoduc et toute autre ligne de transport d'énergie et de transmission des communications), localisés dans les milieux humides, et ce conditionnellement à l'obtention d'une autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)*, de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1)*, de la *Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13)* ou de toute autre loi ;

l) de permettre, dans la cour avant des zones agricoles (A), le pâturage des chevaux ainsi que les abris pour chevaux sous certaines conditions, soit pour une superficie maximum de 13.5 mètres carrés ;

m) de modifier l'appellation de la zone C-D 5 par C-C 5, conformément aux usages permis dans cette zone, et de corriger cette appellation sur le plan de zonage ;

n) de modifier l'appellation de la zone C-D 7 par C-C 7, conformément aux usages permis dans cette zone, et de corriger cette appellation sur le plan de zonage ;

o) de modifier le texte, les grilles et le plan de zonage afin d'assurer la conformité au règlement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges n° 167-12 modifiant le Schéma d'aménagement révisé (SAR), lequel vise la création de 4 nouveaux îlots déstructurés situés en zone agricole. Ces nouveaux îlots étant appelés dans ce règlement : « *le Domaine des Pins, le Domaine de Copains, la Montée Noire ainsi que le 3^e Rang* ».

Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 217 afin :

a) d'assurer la conformité de ce règlement au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, entré en vigueur le 25 octobre 2004, et aux règlements d'urbanisme municipaux qui sont entrés en vigueur en 2010 et qui visaient principalement à assurer la conformité à ce SAR.

Les exigences de l'article 445 du Code municipal ayant été remplies, la dispense de lecture est demandée.

14-03-12 **Embauche d'un employé temporaire.**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher M. Gilbert Cholette comme employé de voirie, au taux de 24.00\$ l'heure, pour une durée d'environ une semaine.

14-03-13 **Embauche d'une responsable pour le camp de jour.**

Il est proposé par la conseillère Karina Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Madame Camille Lefebvre comme responsable du camp de jour et de la piscine municipale pour un montant forfaitaire de 3,000\$ pour la saison 2014.

14-03-14 **Embauche d'un gardien substitut pour le chalet de la patinoire.**

Il est proposé par la conseillère Karina Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher M. Frédérick Véronneau comme gardien substitut du chalet de la patinoire au même salaire que M. Guérin.

14-03-15 **Congrès de l'A.D.M.Q.**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à assister au congrès de l'A.D.M.Q. qui aura lieu les 11, 12 et 13 juin 2014, à Québec, aux frais de la municipalité.

14-03-16 **Congrès de l'A.C.S.I.Q.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur du Services des incendies à assister au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 17 au 20 mai 2014, à Montréal, aux frais de la municipalité.

14-03-17 **Quote-part à la MRC pour les Anges des Parcs.**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges offre aux 23 municipalités de son territoire le service des Anges des Parcs par l'entremise du Comité Jeunesse La Presqu'île;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton pour ce service est de 564\$ pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton n'utilise pas les services des Anges des Parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton avise la MRC de Vaudreuil-Soulanges qu'il ne désire pas adhérer au service des Anges des Parcs pour l'année 2014.

14-03-18 **Souper de l'A.G.A.S.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseiller Denis Ranger à représenter la Municipalité au souper de l'A.G.A.S. qui aura lieu le 1^{er} avril 2014, aux frais de la Municipalité. Le coût du billet est de 30.00\$, taxes incluses.

14-03-19 **Regroupement des municipalités de l'Ouest.**

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des municipalités de l'Ouest couvrirait un territoire de 1 239 km² avec une population de plus de 417 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement serait composé des 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des 12 municipalités suivantes :

- Lachine; Pierrefonds; Sainte-Geneviève; Baie-D'Urfé;Dollard-des-Ormeaux;
- Beaconsfield;Dorval; Pointe-Claire; Kirkland; Sainte-Anne-de-Bellevue;
- L'Île-Dorval; Senneville;

CONSIDÉRANT QUE ce forum privilégié permettrait aux élus d'échanger sur des sujets et de se donner des positionnements communs et cohérents afin de faire des représentations auprès des instances gouvernementales appropriées dans une vision commune;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers communs sont, notamment :

- le transport collectif; les services de santé; le développement économique;

- la culture; le tourisme; le lien cyclable; le niveau du fleuve; les infrastructures de transport;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-02-26-13 du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 26 février 2014 acceptant le concept du regroupement des municipalités de l'Ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Wilson et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton participe au regroupement des municipalités de l'Ouest;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Période des questions de l'assistance.

Les personnes dans l'assistance posent des questions sur le regroupement des municipalités de l'ouest, sur l'engagement d'employés temporaires, sur les travaux effectués par Enbridge, sur la bibliothèque municipale et sur l'achat d'équipement pour le service des incendies.

14-03-20 **Nettoyage du terrain de l'Hôtel de ville.**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur Léonard Grenier à nettoyer le terrain situé à l'arrière de l'Hôtel de ville, soit à couper et ramasser les arbres morts.

14-03-21 **Levée de la séance.**

À vingt et une heures vingt (21h20) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Karina Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Mairesse

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Gisèle Fournier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse